



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 78-2022  
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 25  
Votants contre : 0  
Abstentions : 5

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Camille DAEL à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Françoise TURMEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

### Objet :

#### NOMINATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

### Exposé des motifs :

A l'issue du décès de Madame Claudine HEUDE, l'Assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la désignation de ses représentants dans les organismes et associations suivants :

Titulaire	Conseil d'administration du collège Marie Curie	Madame Frédérique PARIS
Titulaire	Au passe-temps Bernayen	Madame Frédérique PARIS

### Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 04 juillet 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner** les délégués aux divers syndicats et organismes conformément au tableau ci-dessus

*Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC et Pascal GRIHAULT s'abstiennent*

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 03/10/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

